



Règlement de la sélection suisse.

PANETTONE CHOCOLAT

1. **Tous les pâtisseries, boulangers et confiseurs inscrits au registre du commerce et disposant d'un numéro de TVA sur le territoire suisse peuvent participer.**
2. **Après confirmation de sa participation** par le comité d'organisation (CMP), le candidat doit envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : segreteria@coppadelmondodelpanettone.ch avec la recette du panettone qu'il apportera au concours, complète avec tous les ingrédients indiqués en grammes, accompagnée d'une déclaration signée selon laquelle tous les ingrédients utilisés sont conformes aux exigences légales et que seuls les ingrédients autorisés par le présent règlement ont été utilisés pour la fabrication des gâteaux panettone.
3. **Chaque participant doit** apporter, livrer ou envoyer 3 panettone au chocolat de forme haute sans glaçage, la forme rigide étant fortement recommandée, d'un poids de 1000 g, avec une tolérance de 30 g en plus ou en moins, y compris le moule. Les panettone doivent être livrés dans des sacs transparents anonymes fermés par une ficelle blanche si possible. Toutes les données du participant, telles qu'elles figurent sur le formulaire d'inscription, doivent être clairement visibles sur la boîte. Boîte avec le logo de la pâtisserie admise.
4. **Les panettone seront remis** à une personne désignée par le CMP, qui les numérotera et les transférera dans des sacs appropriés afin de garantir leur fraîcheur et leur anonymat.
5. **L'affiliation des produits** ne sera connue que du gestionnaire du CMP, qui ne la rendra publique que lors de la publication des résultats.
6. **Le jury ne connaîtra pas,** au moment de la dégustation, le nom du producteur de panettone. Il sera composé de maîtres pâtisseries expérimentés qui produisent du panettone et d'un président de jury. L'évaluation se fera sur la base du formulaire d'évaluation spécialement créé par le CMP.
Le jugement du jury est sans appel.
7. **Le panettone à réaliser pour le concours est d'un seul type :**
Panettone au chocolat sans glaçage (voir photo jointe à la fin du document). L'utilisation d'un moule rigide est fortement recommandée. Forme haute avec fermentation naturelle, pas de levure sèche ou autres produits finis autorisés. Le poids du panettone doit être

compris entre 970 g et 1030 g, moule compris. La non-conformité du poids peut entraîner une pénalité décidée par le jury. **La pâte doit être au chocolat (donc soit du cacao, soit du chocolat fondu, soit une ganache doit être incorporée à la pâte).**

8. **Ingrédients autorisés :**

Farine de froment, beurre et dérivés, eau, jaune d'œuf, sucres (tous types), crème, miel, baies de vanille, pulpe d'agrumes, écorces d'agrumes râpées, sel, extrait de céréales maltées, farine de malt, pâte de noisettes, chocolat fondant, au lait et blanc, **aucun substitut de chocolat n'est autorisé.** L'utilisation d'autres ingrédients non mentionnés entraîne la disqualification du produit.

En cas de doute, le produit sera analysé par un laboratoire d'analyse certifié et, en cas de résultat positif, tous les frais de laboratoire seront facturés au concurrent.

9. **Date de livraison:**

La livraison doit être effectuée le 27 novembre 2023 avant 17 heures à l'adresse suivante :

Carma/Barry Callebaut AG

Hardturmstrasse 181

CH – 8005 Zürich

CMP décline tout dommage subi par le produit pendant le transport. Les produits livrés après l'heure et la date indiquées dans le règlement ne seront pas pris en considération.

Les produits livrés avec des noms non conformes au formulaire d'inscription ne seront pas pris en considération.

Date de la sélection :

30 novembre 2023

10. Les frais d'enregistrement de chf. 150. - **est à payer dans les 20 jours suivant la réception de la confirmation de l'acceptation de l'inscription par le comité d'organisation. Passé ce délai, l'inscription sera annulée.**

compte bancaire:

IBAN: CH5180808007832111247- Swift-Bic: RAIFCH22

Random : Participation au concours CDM 2024 + Selezione Svizzera cioccolato

Bénéficiaire: Coppa del Mondo del Panettone Sagi

En renvoyant le coupon d'inscription signé, vous acceptez ce règlement dans son intégralité.

Droit au remboursement des frais d'inscription : aucun remboursement ne sera effectué pour quelque raison que ce soit, pour des raisons d'organisation.

Règlement établi par le CMP.

Ce règlement remplace et annule les versions précédentes

Mendrisio: 02.08.2023

IL presidente CMP
Giuseppe Piffaretti

